Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025084-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 19**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M. Bruno DELVA ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 084
OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - LAVERIE AUTOMATIQUE - CONVENTION

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une laverie automatique a été installée près de l'aire d'accueil des campings-car, sur le domaine public communal, par monsieur Alain ANGENARD, domicilié 1 rue de Normandie Luitré - 35133 LUITRE – DOMPIERRE.

A la suite de la convention initiale fixant les diverses obligations du propriétaire et notamment le versement d'une redevance annuelle fixé à 480€, une nouvelle convention à effet au 1er juin 2025 et à échéance au 31 décembre 2025 a été signée fixant la redevance à 90€ par mois.
Eu égard aux consommations d'eau et d'électricité, une nouvelle convention est proposée fixant à 190€ le montant de la redevance mensuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention pour l'occupation du domaine public par la laverie automatique, rue du Château, à effet au 1er janvier 2026 et à échéance au 31 décembre 2027, fixant notamment le montant de la redevance mensuelle à 190€ et les obligations du propriétaire monsieur Alain ANGENARD.

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA